

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le
SAR/ALE112 dit « Ancienne chicorée Lucas » à
BRUGELETTE**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Réhabilitation du site, d'une superficie de 74,28 ares, en vue d'y développer un projet immobilier
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	rue des Déportés
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone de parc
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 août 2014

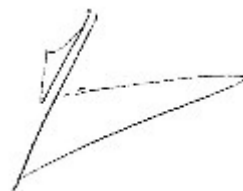
2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n° SAR/ALE112.

Au vu du mauvais état général du site et sa localisation au centre du village, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Pour la CRAT



Président